



Les aînés dans la cité

Prise en compte des enjeux du vieillissement de la population dans la vision d'avenir de notre métropole

Une présentation de



Table de concertation
des aînés de l'île de Montréal

dans le cadre de la consultation publique sur le Plan de développement de Montréal
menée par l'OCPM





Les citoyens âgés de Montréal

Une population en augmentation, une mosaïque de réalités

- **250 535** aînés (**15,2%**) en 2011
- **50%** ayant + de 75 ans
- **92%** vivent en ménage privé
- **36%** vivent seuls
- **31%** ont un faible revenu
- **40%** déclarent au moins une incapacité*
- **2/3** des piétons victimes d'un accident
- **+ d'1 aîné sur 2** n'a pas de permis de conduire

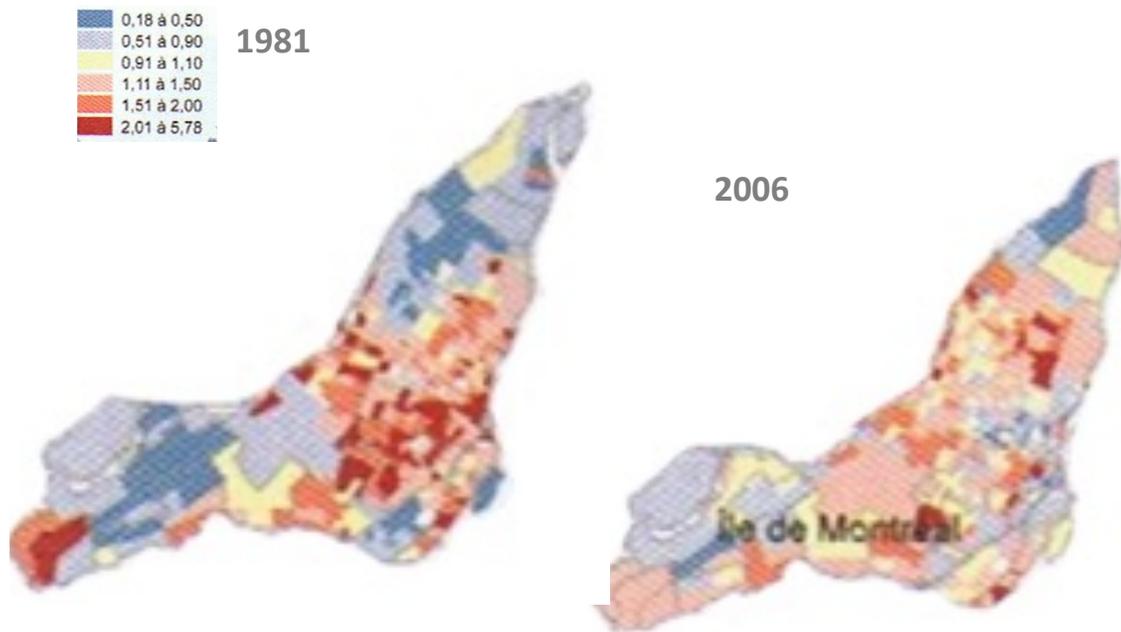


Source: Statistiques Canada, Recensement de 2006 et de 2011; SPVM, 2011
* source: Participation and Activity Limitation Study (PALS, EPLA)





Le vieillissement spatialisé



- Pour les arrondissements excentrés au tissu urbain de type banlieue
- Pour les arrondissements centraux qui se *gentrifient*
 - Risque d'exclusion pour les aînés (commerces, lieux de socialisation, etc.)
 - Risques d'éviction pour les locataires aînés

Source: Élaborée par P.Apparicio en 2011 avec les données du recensement de 1981 et de 2006. Modifiée par la TCAÎM.





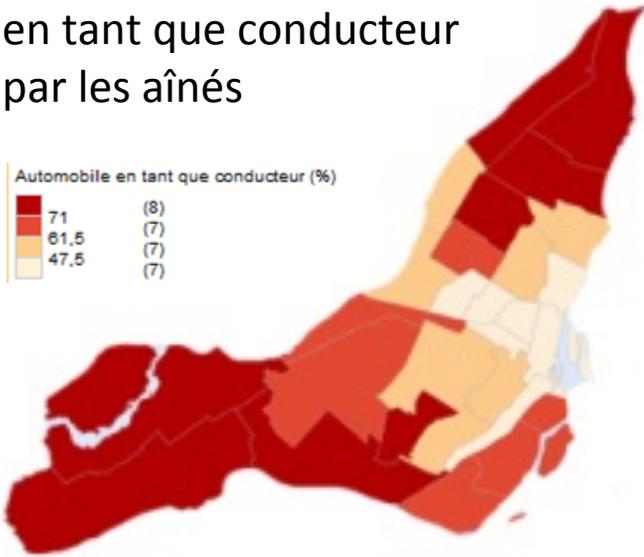
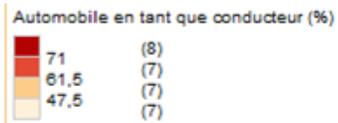
Le transport et la mobilité des aînés



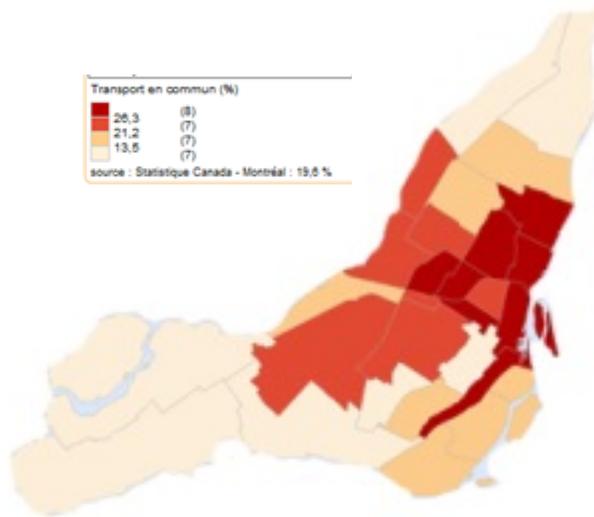


Le transport et la mobilité des aînés

Utilisation de la voiture
en tant que conducteur
par les aînés



Utilisation des transports
en commun par les aînés



Source: Agence de la santé et des services sociaux. Modifiée par la TCAÎM.





Intégrer ses préoccupations dans le Plan de développement de Montréal par des cibles concrètes





Perspective 1

Vivre, grandir et vieillir à Montréal

- Consolider et améliorer les quartiers existants

***Recommandation 1:** La TCAÎM demande à la Ville de Montréal d'établir un seuil de densité d'au minimum 30 à 40 personnes par hectare afin de permettre le développement d'une offre de transport collectif performante dans tous les territoires métropolitains*





Perspective 1

Vivre, grandir et vieillir à Montréal

Recommandation 2: La TCAÎM demande à la Ville de Montréal de s'assurer de développer dans les quartiers centraux des logements abordables et adaptés aux besoins des locataires âgés et de faire les pressions nécessaires auprès de la Régie du logement pour resserrer les critères d'éviction pour les locataires âgés.

Recommandation 3: La TCAÎM demande à la Ville de Montréal qu'il soit précisé que les réseaux de transport en commun seront planifiés en amont des projets résidentiels construits aux extrémités de l'Île et que soient mis de l'avant les principes de la croissance intelligente (Smart growth) afin que l'accès aux services de base soit accessible à distance de marche dans un environnement sécuritaire et confortable.





Perspective 3

Aménager la ville

- Favoriser des aménagements et une architecture de qualité
 - Ajout de l'accessibilité universelle
 - Partage de la route : tenir compte des autres usagers de la route : Aide à la mobilité motorisé, patins à roues alignées, etc.)





Plan d'action municipal 2013-2017

Agir sur la ville

- Renforcer le leadership de Montréal à titre de métropole
 - Soutenir le développement du centre-ville par la qualité du domaine public et du design
 - Réaliser les projets urbains du centre-ville

Recommandation 6: *Pour maximiser la qualité du domaine public, la TCAÎM recommande que l'accessibilité universelle soit intégrée dans les actions prévues dans le PDM afin que tous les citoyens et les visiteurs, peu importe leur âge ou leur capacité physique, puissent utiliser les services et se mouvoir dans la ville.*





Plan d'action municipal 2013-2017

Agir sur la ville

- Renforcer le leadership de Montréal à titre de métropole
 - Réaliser les projets urbains hors du centre-ville

Recommandation 7: La TCAÎM recommande que la Ville de Montréal achète des terrains et des bâtiments vacants destinés à un développement résidentiel et les réserve pour des projets de logements sociaux et communautaires tout en fixant un seuil de 30 à 40 personnes par hectare.





Plan d'action municipal 2013-2017

Agir sur la ville

- Améliorer la qualité de vie des collectivités dans les quartiers
 - Favoriser l'accès à des logements abordables et de qualité notamment pour les familles, les ménages à faible revenu et les aînés

Recommandation 8: La TCAÎM réclame que la Ville de Montréal rende obligatoire la Stratégie d'inclusion des logements sociaux et abordables pour tous les projets privés voués à un développement résidentiel





Plan d'action municipal 2013-2017

Agir sur la ville

- Améliorer la qualité de vie des collectivités dans les quartiers
 - Améliorer l'offre en équipement collectifs municipaux

Recommandation 9: *La TCAÎM demande à la Ville de Montréal de développer des lieux de sociabilité pour les personnes âgées dans les différents quartiers, par exemple des centres communautaires où l'offre d'activités sociales et culturelles est adaptée.*





Plan d'action municipal 2013-2017

Agir sur la ville

- Améliorer la qualité de vie des collectivités dans les quartiers
 - Verdir les quartiers

Recommandation 11: La TCAÎM recommande que tous les citoyens montréalais aient accès à distance de marche (500 mètres) à un espace vert et que des mesures de verdissement et d'agriculture urbaine soient intégrées afin d'améliorer la qualité de vie des collectivités dans les quartier.





Plan d'action municipal 2013-2017

Agir sur la ville

- Accroître l'utilisation du transport collectif et actif
 - Soutenir les principaux projets d'infrastructures prévus d'ici 2020

Recommandation 12: La TCAÎM recommande que soit développée et bonifiée la desserte en transport en commun à l'intérieur des quartiers montréalais et non seulement sur les axes routiers majeurs

Recommandation 13: La TCAÎM recommande que soient développées de nouvelles options de transport en commun répondant aux besoins particuliers des aînés (service sur demande ou flexible)

Recommandation 14: La TCAÎM recommande que l'accessibilité universelle des services de transport en commun demeure une priorité pour la STM et les décideurs en matière de transport dans la région.





Plan d'action municipal 2013-2017

Agir sur la ville

- Accroître l'utilisation du transport collectif et actif
 - Favoriser et sécuriser les déplacements pour les piétons et les cyclistes

Recommandation 15: La TCAÎM recommande que soit établie une vitesse maximale de 30 km/heure aux abords des résidences de personnes âgées

Recommandation 16: La TCAÎM recommande que soient mises en place des mesures d'apaisement de la circulation et que leur intégration soit obligatoire lors de travaux de réaménagement sur le domaine public et sur le réseau viaire.

